

Axe 5 : Soutenir une approche territorialisée de la gestion des milieux humides

Sous-axe 5.3: Soutenir une approche territorialisée de la gestion des milieux humides sur le littoral et les estuaires

Groupe thématique : Aménagement du territoire

Action 47 – Poursuivre la dynamique de protection foncière des milieux humides littoraux et estuariens

CONTEXTE

Plus de 10 000 hectares de milieux humides ont été acquis par le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres sur la période 2006-2012, avec notamment l'appui des agences de l'eau. A ce jour, 31 % des surfaces acquises par le Conservatoire (hors affectations du DPM) sont des zones humides (*).

Dans le cadre de la prochaine stratégie d'acquisition 2013-2050 le rythme d'acquisition du Conservatoire du Littoral devra être maintenu pour poursuivre l'objectif de protection du « Tiers naturel littoral ». Sur les zones futures d'intervention qui ont été identifiées, 48% sont des zones humides, ce qui montre même un renforcement des interventions sur ces milieux.

Dans le cadre de son contrat d'objectifs 2012-2015, l'établissement a réussi à maintenir un rythme d'acquisition annuel moyen compris dans la fourchette de 2 500 ha à 3 500 ha, en réalisant sur la période du contrat 11 700 hectares d'acquisition dont 30% sont des zones humides, soit 3 460 hectares.

En complément de cette action, l'action 43 porte spécifiquement sur la mise sous protection de 35 000 hectares de mangroves d'ici trois ans grâce à leur affectation au Conservatoire du littoral.

() selon modélisation agrocampus rennes – INRA , probabilités fortes à très fortes de présence de zones humides*

OBJECTIFS ET CONTENU (Plan validé et extensions)

Compte tenu des pressions qu'ils subissent, il apparaît essentiel de maintenir le rythme des acquisitions de milieux humides dans les objectifs prioritaires de l'établissement.

Le Conservatoire du littoral avait un objectif d'acquisition de 6 000 ha de milieux humides sur la période 2010-2015, soit un niveau de 1 000 ha annuels sur l'objectif global de 2 500 à 3 500 hectares par an, objectif fixé par la feuille de route pour la transition écologique de 2012. A cette fin, le Conservatoire a dressé l'inventaire des zones humides présentant des enjeux écologiques et hydrologiques significatifs au sein de son aire d'intervention, dans les périmètres déjà autorisés par le conseil d'administration de l'établissement. Cet objectif a donc été largement atteint.

Le nouveau contrat d'objectifs 2016-2020 réaffirme la poursuite d'une forte dynamique de protection foncière, notamment par acquisition, ainsi qu'une priorité reconduite pour la préservation des zones humides.

Ainsi par l'objectif n°A-2 l'établissement s'engage-t-il à acquérir entre 2500 et 3 500 hectares par an au regard de la stratégie 2015-2050 et à réaliser ces acquisitions en particulier en milieux humides, dont la surface annuelle devant être acquise sera comprise en 800 et 1 200 hectares.

SPECIFICITES OUTRE-MER

Cette action concerne également l'Outre-mer.

Dans le cadre de la présente action, il peut être précisé que le Contrat d'objectif 2016-2020, s'il prévoit le maintien de la forte dynamique d'acquisition, vise globalement un objectif d'accélération des acquisitions en outre-mer.

Il est à noter qu'en outre mer, aucun travail transversal de caractérisation et de cartographie harmonisée des zones humides n'a été réalisé et que des méthodes semblent désormais disponibles, en particulier en faisant appel à la télédétection.

A signaler que les actions du Conservatoire sont également suivies au travers d'au(s) actions du Plan national :

- **l'action 43** de l'axe Outre-mer prévoit la mise sous protection par le Conservatoire de 35 000 ha de mangroves ;
- **l'action n° 44** du même axe concerne le portage par le Conservatoire du pôle relais « mangroves et zones humides de l'outre-mer », avec en particulier les concours ONEMA, ODE, IFRECOR, MEEM... Ce pôle relais sera désormais mis en œuvre dans le cadre d'un partenariat avec le comité français de l'UICN. <http://www.pole-zh-outremer.org/>

VOLET CESP (Communication/Education-Formation/Sensibilisation/Participation)

Pas de volet spécifique CESP, il convient de se référer à la politique globale de communication de l'établissement.

A signaler spécifiquement sur les zones humides la production en 2014 d'un Guide « Des zones humides – des écosystèmes utiles pour les territoires », et d'un film « A votre service – Les zones humides littorales » :

Voir sur le site du Conservatoire : <http://www.conservatoire-du-littoral.fr/84-les-zones-humides.htm>

En outre, en 2015 le CELRL a réalisé une série de fiches « les chiffres clés du littoral », dont une portant sur les zones humides :

<http://www.conservatoire-du-littoral.fr/108-les-chiffres-cles-du-littoral-2015.htm>

La thématique Milieux humides se retrouve également dans le matériel pédagogique proposé par l'établissement :

<http://www.conservatoire-du-littoral.fr/21-espace-pedagogique.htm>

PILOTE(S) ET PARTENAIRES

Pilote

Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

Partenaires

Agences de l'eau, collectivités, ..

GROUPE DE TRAVAIL SPECIFIQUE

néant

PLAN DE FINANCEMENT

Budget de l'établissement public

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE : RESULTATS ATTENDUS ET OBTENUS

Calendrier prévisionnel	Objectifs	Mise en œuvre	Indicateurs/Précisions
2014	590 ha acquis, soit 16% du total	⊗	Chiffre et proportion en dessous des objectifs
	Réalisation du film « A votre service - Les zones humides littorales »	☺	
	Publication d'un Guide « Des zones humides - des écosystèmes utiles pour les territoires »	☺	
2015	1 247 ha acquis, soit 46% du total	☺	Chiffre et proportion en forte hausse et très au-dessus des objectifs
2016	Chiffre acquisition ZH		
2017	Chiffre acquisition ZH		
2018	Chiffre acquisition ZH		

OBSERVATIONS SUR L'ACTION ET SON DEROULEMENT

(à compléter le cas échéant)

« POUR ALLER PLUS LOIN » :**PROPOSITIONS DE SUITES A CETTE ACTION / D'ACTION(S) COMPLEMENTAIRE(S) OU NOUVELLE(S)**

(à compléter ultérieurement le cas échéant - préparation du futur PNAMH 2019-2023)